Ville de Genève
Conseil municipal

PR-1263 A

26 février 2018

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 octobre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 340 000 francs destiné à l'acquisition du mobilier et des équipements du réfectoire scolaire et de la cuisine habitant-e-s de Carré-Vert, sise au 6, chemin du 23-Août, 1204 Genève.

Rapport de M. Morten Gisselbaek.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 15 novembre 2017. Elle a été traitée en un soir, sous la présidence de Mme Jannick Frigenti Empana, le 31 janvier 2018. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie pour la qualité de celles-ci.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 340 000 francs destiné à l'acquisition du mobilier et des équipements du réfectoire scolaire et de la cuisine habitant-e-s de Carré-Vert, sise au 6, chemin du 23-Août, 1204 Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 340 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

Séance du 31 janvier 2018

Audition de Mme Francine Koch, directrice adjointe du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), acompagnée de Mme Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

Cette audition a permis aux auditionnées d'expliquer que la proposition PR-1263 est complémentaire à la proposition PR-1264 puisqu'elle concerne l'acquisition du mobilier et des équipements d'un nouveau réfectoire scolaire ainsi que l'installation de la cuisine «habitant-e-s» dans des locaux loués par la Ville dans le secteur du Carré-Vert. Le tout pour un montant de 340 000 francs.

L'aménagement de ces locaux fait l'objet de cette proposition PR-1264.

Le besoin de ces locaux à usage du parascolaire découle de l'augmentation des effectifs scolaires dans cette partie du quartier de la Jonction.

Selon les estimations du Service de la recherche en éducation (SRED) – analysées par le Service de l'urbanisme en fonction du taux de construction et de la typologie de nouveaux logements – la construction des trois immeubles d'habitation du Carré-Vert devrait entraîner l'accueil d'environ 80 nouvelles et nouveaux élèves dans l'école des Plantaporêts.

Cette augmentation implique non seulement la transformation de l'école avec la création de quatre classes supplémentaires, mais aussi la réalisation de locaux parascolaires et d'une salle de gymnastique.

Comme le présente le projet faisant l'objet de la proposition PR-1264, les surfaces nécessaires à la création de ces quatre nouvelles classes scolaires seront prises sur le réfectoire actuel de l'école.

Cela entraînera par ricochet le besoin d'aménager ailleurs un réfectoire et des locaux pour abriter la majorité des activités parascolaires.

Les besoins de locaux pour les cuisines scolaires sont actuellement en constante augmentation, avec une hausse constatée de 5% de la fréquentation chaque année et correspondant pour l'heure à environ 50% des enfants.

L'on estime ainsi que les restaurants scolaires accueilleront 70% des élèves à l'horizon 2026.

Pour répondre à ces besoins, les services de la ville ont mis sur pied un travail de concertation avec les associations du quartier de la Jonction qui a permis de trouver des surfaces adéquates sur le site du Carré-Vert.

Celles-ci, d'une surface totale d'environ 440 m^2, se situent dans le bâtiment de la Coopérative des Rois géré par la Société Privée de Gérance (SPG).

Capable d'accueillir 200 personnes, le nouveau réfectoire apportera une réponse durable aux besoins parascolaires du quartier.

Cet espace accueillera également les enfants des écoles du Mail et de Cité-Jonction qui ne disposent pas de restaurants scolaires suffisamment grands.

L'arcade dédiée sera accessible aux habitant-e-s du quartier en soirée ou le week-end. L'espace comprendra un grand réfectoire et un office de remise en température permettant de conditionner les repas.

Comme cet office sera réservé exclusivement à la préparation des repas pour les enfants, il est prévu d'aménager une petite cuisine à l'usage des habitant-e-s du quartier.

Les locaux seront aménagés sur la base du cahier des charges et des coûts définis par la Ville (voir proposition PR-1264).

Le prix du mètre carré a été estimé à 280 francs, mais le coût des travaux sera reporté sur le loyer durant quinze ans, ce qui est la durée du bail initial.

L'ouverture du nouveau réfectoire modifiera le fonctionnement actuel de l'association des restaurants scolaires des Plantaporrêts. En tenant également compte de l'augmentation des effectifs, l'association aura besoin de deux employé-e-s supplémentaires, à 40% chacun-e, affecté-e-s au service des repas.

Les réponses aux questions des commissaires ont permis à Mme Widmer de préciser:

– que l'école de Plantaporrêts dispose d'une cuisine de production;
– que le réfectoire du site prévu au Carré-Vert comprendra une petite cuisine et un office de remise en température exclusivement dédié à l'usage du restaurant scolaire;
– que les plats produits à l'école de Plantaporrêts seront livrés au restaurant scolaire en liaison froide;
– que les élèves de l'école des Plantaporrêts iront au Carré-Vert;
– que la salle polyvalente sera accessible à tous les habitant-e-s de la Ville, avec une possibilité pour les associations ou les particulières et particuliers de la réserver en ligne pour un prix probable de 150 francs pour une soirée;
– que la Ville n'étant pas propriétaire du réfectoire du Carré-Vert il est préférable d'éviter d'y investir de l'argent pour créer une nouvelle cuisine de production;
– que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse devra se prononcer sur une demande de crédit répondant à l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés accueillis à midi. Cette proposition propose le maintien du nombre actuel de cuisines de production;

– que le Service des écoles et institutions pour l'enfance est en pleine discussion avec l'association qui gère la cuisine sur la question de l'augmentation du besoin en effectifs et du déficit annuel de l'association. A ce stade, les chiffres avancés ne sont que des estimations. Il est difficile de prévoir comment sera effectué le travail dans une vraie cuisine professionnelle. Le service souhaite optimiser l'efficience de la production des repas. Il faut relever que le déficit des associations est en train d'augmenter de manière importante.

Discussion et vote

A la suite des questions et des réponses une brève discussion a permis à l'ensemble des groupes de se prononcer pour le franc soutien à cette proposition.

Plusieurs commissaires soulignent la nécessité d'une ouverture de la salle polyvalente à l'ensemble de la population genevoise.

Enfin, petit bémol dans la belle unanimité, un commissaire du Parti libéral-radical s'étonnera, mais un peu tard, du coût de la cuisine dédiée aux habitant-e-s.

Après quoi la présidente met la proposition au vote.

La proposition PR-1263 est acceptée à l'unanimité des membres de la commission.